28d, rue de la rotonde - 25000 BESANÇON
Contacts : 03 81 50 60 07 - 06 68 50 91 62 - chaprais@gmail.com

SNCF
Direction Régionale de Dijon
6 Cour de la Gare
21000 DIJON

Besançon le 30 Mai 2012

Objet : Nuisances de la voie ferrée
Besançon Viotte/ Besançon F.Comté TGV

Monsieur le Directeur,

Nous avons réuni la semaine passée, à leur demande, des représentants des conseils syndicaux de copropriétés et des habitants de maisons particulières riverains de la voie ferrée reliant Besançon Viotte à Besançon Franche Comté TGV.
A l'ordre du jour était inscrite la question des nuisances sonores provoquées par la circulation des trains sur cette ligne, en particulier des navettes TER.

La situation varie en fonction du matériel de traction utilisé et selon la localisation des habitations. Les riverains souhaiteraient tout d'abord que du matériel roulant électrifié soit privilégié. Un courrier a été adressé, en ce sens, au Conseil Régional de Franche Comté.
Et en attendant, ils demandent que les premières navettes du matin et les dernières du soir soient effectuées par le matériel le plus moderne dont vous disposez et le moins bruyant.

Ils ont également signalé « la persistance », presque chaque jour, de l'utilisation du signal d'avertissement sonore à l'entrée et à la sortie du tunnel. Il serait donc urgent de rappeler le règlement et l'utilisation de cette voie à vos conducteurs.

Tous les riverains sont convaincus que seule la construction d'une couverture de cette voie ou d'un mur anti bruit, comme cela a été le cas à Ecole Valentin, est susceptible d'atténuer ces nuisances. Un courrier en ce sens a été adressé à RFF.

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte ces différents points évoqués ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

J.Cl Goudot